



Direction Générale des Services
Direction du Développement Territorial

DDT-Service des Contrats

Affaire suivie par : M. TRUCHON
Poste: 71 61

2013-CG-6-4224

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 20 décembre 2013

POLITIQUE A02 RENDRE POSSIBLE L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES POUR DES SERVICES ÉQUITABLES A TOUS LES YVELINOIS

CONTRATS RURAUX DES COMMUNES DE BAZEMONT, LA BOISSIÈRE- ECOLE, CHAVENAY, MÉNERVILLE, MILLEMONT ET NEAUPHLETTE

Code A 0201

Secteur Permettre aux communes yvelinoises de se doter d'équipements en phase avec les besoins de leur territoire

Programme Contrats ruraux

Données financières	Investissement			Fonctionnement
Enveloppes de financement	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Montant actualisé	1 500 000 €	0 €		
Montant déjà engagé	833 000 €	0 €		
Montant disponible	667 000 €	0 €		
Montant réservé pour ce rapport	657 054 €	0 €		

	Montants	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Répartition CP de l'AP	1 500 000 €	0 €	0 €	362 500 €	362 500 €	362 500 €	412 500 €	0 €
Répartition de l'échéancier du présent rapport	657 054 €	0 €	0 €	52 500 €	298 632 €	284 922 €	21 000 €	0 €

Les contrats ruraux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en œuvre sur le territoire rural du département, soit 157 communes.

Les communes de BAZEMONT, LA BOISSIERE-ECOLE, CHAVENAY, MENERVILLE, MILLEMONT et NEAUPHLETTE ont sollicité le Conseil général pour signer un contrat rural. Ces contrats représentent une subvention comprise entre 83 332 € et 129 500 € pour chaque commune.

Les contrats ruraux permettent aux collectivités de moins de 2 000 habitants, avec l'aide du Département et de la Région, de réaliser des travaux de construction, de restauration ou d'aménagement nécessaires à la vie locale et à la conservation du patrimoine.

Le règlement des contrats ruraux en vigueur, adopté par la délibération du Conseil général en date du 24 octobre 2003, précise les modalités de prise en compte des investissements liés aux thèmes d'intervention énumérés ci-dessus.

Ce règlement fixe le montant de la dépense subventionnable hors taxes par contrat à :

- 300 000 euros pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- 370 000 euros pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants,
- 762 245 euros pour les structures intercommunales de moins de 2 000 habitants.

Avec un taux de 35 %, la subvention départementale s'élève donc au maximum à 105 000 euros pour les communes de moins de 1000 habitants, à 129 500 euros pour les communes entre 1000 et 2000 habitants et à 266 786 euros pour les structures intercommunales de moins de 2000 habitants.

La procédure d'obtention d'un contrat, qui est menée conjointement avec la Région Ile-de-France, s'effectue par l'adoption du dossier par le Conseil général puis par la Commission Permanente du Conseil régional et la signature du contrat.

La durée du contrat est de cinq ans maximum, à l'issue desquels un nouveau contrat peut être engagé. Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Aménagement d'espaces et autres équipements
Contrat rural de BAZEMONT				X	X
Contrat rural de LA BOISSIERE-ECOLE		X			X
Contrat rural de CHAVENAY			X		
Contrat rural de MENERVILLE					X
Contrat rural de MILLEMONT					X
Contrat rural de NEAUPHLETTE					X

Ces contrats sont décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes.

CONTRAT RURAL DE BAZEMONT

(4^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 659 hectares

Localisation de la collectivité : au nord du département, dans le canton d'Aubergenville.

Population : 1 573 habitants (RP 2010 population totale)

Evolution 1999-2010 : +1,9 % (pop. RGP 99 : 1 544 habitants)

Solde migratoire annuel moyen 1999-2009 : - 0,02 %

Logements : 660 logements en 2009

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 4 logements

II- Environnement de la collectivité

Le PLU, approuvé le 30 avril 2010, a pour objectifs de préserver la biodiversité du territoire, développer un habitat adapté aux besoins de la population en luttant contre l'étalement urbain et le « mitage » et poursuivre l'effort d'équipement de la commune.

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation des fonctions suivantes :

- maîtrise des fronts urbains (coteaux de la Mauldre, vallon de la Rouasse, secteur des Grésillons);
- écologique pour les espaces boisés du Plateau des Alluets ;
- paysagère pour la lisière forestière des Bois de Beule.

EPCI : La commune est membre de la communauté de communes Gally-Mauldre.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune de Bazemont dispose d'un riche patrimoine avec un château du XVI^{ème} siècle, un lavoir abreuvoir (1789) et également l'Eglise Saint-Illiers datant du XII^{ème} siècle et la salle de La Comédie construite en 1804. La commune souhaite poursuivre la restauration de l'église, qui avait fait l'objet d'une première tranche de travaux dans le précédent contrat rural. Par ailleurs, pour offrir aux habitants un lieu de convivialité et de rencontre adaptés, le contrat rural portera également sur la réhabilitation et l'agrandissement de la salle des fêtes et la création d'une aire de jeux pour les enfants.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Opération 1 : Restauration partielle de l'Eglise Saint-Illiers : toiture nord et façade nord

L'église Saint-Illiers présente des désordres importants notamment une fissure verticale d'environ deux mètres sur le pilier nord extérieur, à la base du clocher. Les enduits extérieurs sont délabrés. Les maçonneries, devenues perméables, déstabilisent les murs et entretiennent l'humidité à l'intérieur de l'Eglise. De plus, certains appuis et contreforts en pierre de taille et une partie de la corniche sont en mauvais état. Enfin, des infiltrations ont été relevées sur la toiture nord de l'édifice.

Les travaux de restauration de l'église porteront sur une réfection complète de la toiture nord ainsi qu'un ravalement de la façade nord. Les soubassements et contreforts en pierre seront mis en valeur par brossage

et reprise des joints. Enfin, pour assurer une bonne évacuation des eaux pluviales, de nouveaux regards raccordés au réseau existant et un drain de récupération des eaux de ruissellement et de surface seront créés.

Montant des travaux HT	113 000
Montant plafonné des travaux HT	97 180
Subvention départementale (30,1%)	34 013

Opération 2 : Réhabilitation et agrandissement de la salle des fêtes « La Comédie »

La salle de la « Comédie » (85 m²) est utilisée par les particuliers le week-end (mariages, baptêmes...) et par des associations en semaine (gymnastique, musique...). Le bâtiment est constitué d'une salle principale et d'une annexe composée d'un office et d'une réserve. Ces aménagements sont désuets et ne correspondent plus aux normes d'accessibilité en vigueur. L'annexe présente de nombreux dysfonctionnements spatiaux et techniques (traces d'humidité sur les murs et le sol, mauvais état du carrelage. De plus, les sanitaires actuels ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit une réfection totale des communs (41 m²), la construction d'une réserve, d'un vestiaire et de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les façades disparates (pierre de taille, meulière, moellons, parpaings et raccords divers) seront isolées par l'intérieur ou par l'extérieur selon leur nature. La toiture en tuiles mécaniques rouges sera isolée et entièrement refaite en petites tuiles de terre cuite conformément à la demande l'Architecte des Bâtiments de France. L'ensemble de la charpente sera réhabilité. Des gouttières, actuellement inexistantes, seront mises en œuvre.

Montant des travaux HT	232 000
Montant plafonné des travaux HT	222 000
Subvention départementale (33,5%)	77 700

Opération 3 : Aménagement d'un accès et d'une aire de jeux

Pour améliorer les accès et les abords de la salle de la Comédie, le projet prévoit l'implantation d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, la création d'une rampe d'accès et le réaménagement d'une sente reliée à la rue d'Aulnay et qui desservira également la nouvelle aire de jeux. Les arbres existants seront majoritairement conservés et un éclairage adapté (spots étanches et encastrés, réverbères) sera mis en place. Par ailleurs, la commune souhaite créer à proximité de la mairie, une aire de jeux pour les enfants dans un vaste espace vert. Clôturée, elle comprendra, sur un sol souple, deux jeux sur ressorts, une structure multi-activités, ainsi que quelques bancs.

Montant des travaux HT	52 300
Montant plafonné des travaux HT	50 820
Subvention départementale (34%)	17 787

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de BAZEMONT, approuvés par **la délibération du conseil municipal du 5 mars 2013**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 370 000 euros HT financés au taux de **35% soit une subvention totale du département des Yvelines de 129 500 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE BAZEMONT

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du Département des Yvelines		Subvention de la Région		Part communale	Année de commencement des travaux
1- Restauration partielle de l'Eglise : toiture nord et façade nord	113 000	97 180	34 013		43 731		35 256	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	31,2 %	
			35 %	30,1 %	45 %	38,7 %		
2- Réhabilitation et agrandissement de la salle des fêtes « La Comédie »	232 000	222 000	77 700		99 900		54 400	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	23,4 %	
			35 %	33,5 %	45 %	43,1 %		
3- Aménagement d'un accès et d'une aire de jeux	52 300	50 820	17 787		22 869		11 644	2015
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	22,3 %	
			35 %	34 %	45 %	43,7 %		
TOTAUX	397 300	370 000	129 500		166 500		101 300	

CONTRAT RURAL DE LA BOISSIERE-ECOLE

(4^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 2 506 hectares

Localisation de la collectivité : au sud ouest du département, dans le canton de Rambouillet

Population : 877 habitants (RP 2010 population totale)

Evolution 1999-2013 : + 40 % (pop. RGP 99 : 843 habitants)

Solde migratoire annuel moyen 1999-2009 : 1,02%

Logements : 370 logements en 2009

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 3 logements

II- Environnement de la collectivité

Le POS, approuvé le 10 octobre 1997, a été modifié le 27 mars 2009. Les principaux enjeux sont la protection des sites naturels (espaces boisés, zones naturelles, secteurs de point de vue), la sauvegarde de l'activité agricole, l'appui au développement du tourisme rural et le développement des pôles d'emplois (zone d'activités, pôle artisanal).

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation des fonctions relative aux espaces d'intérêt paysager et écologique, aux espaces agricoles et à vocation de loisirs.

EPCI : La commune est membre de la communauté de commune Plaines et Forêts d'Yvelines.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

L'unique école de la commune, qui accueille 90 enfants répartis dans quatre classes, dispose d'une salle polyvalente utilisée pour les activités scolaires, périscolaires et associatives. La mairie, située à proximité, accueille également une salle de classe. La commune, souhaite prioritairement améliorer et sécuriser l'accès pour les habitants aux principaux équipements publics que sont l'école et la mairie. Par ailleurs, elle souhaite poursuivre son programme d'entretien et d'isolation du patrimoine bâti visant notamment à maîtriser les dépenses énergétiques.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Opération 1 : Aménagement des accès de la mairie-école

La Mairie-école qui accueille encore une salle de classe n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) du fait de la présence d'escaliers pour chacun des accès. La commune souhaite créer des espaces publics accessibles et sécurisés pour les piétons et l'ensemble des publics « vulnérables » (enfants, personnes âgées, PMR).

Le projet de réaménagement consiste à créer un cheminement piéton d'une largeur de 1,40 mètre. Une rampe d'accès avec des paliers permettant de desservir la mairie d'une part, et la salle de classe d'autre part, sera construite. L'ensemble sera sécurisé par un garde corps. Le parking existant, composé de cinq places, sera réaménagé pour créer une place de stationnement pour les PMR.

Montant des travaux HT	100 262
Subvention départementale (35%)	35 092

Opération 2 : Aménagement des trottoirs de la rue des écoles

La rue des écoles, qui dessert la mairie-école présente une chaussée d'une largeur de cinq mètres pour deux voies de circulation. Les trottoirs de faible largeur (environ 60 cm), non conformes à la réglementation en vigueur, ne permettent pas une circulation sécurisée des piétons, en particulier aux abords des équipements publics.

Pour réduire la vitesse des véhicules au droit de la mairie-école, un plateau surélevé d'une longueur de trente mètres sera créé et la largeur de la voie sera réduite pour mettre en place une circulation alternée (travaux hors contrat rural). Au droit de cet aménagement, les trottoirs seront élargis à 1,80 mètre. Une petite place publique sera aménagée devant la mairie pour créer un nouvel espace de convivialité qui permettra d'accueillir des manifestations communales (brocante, forum des associations). Le mobilier urbain existant (banc, corbeille, supports vélos) sera remplacé. Les réseaux aériens seront enfouis et de nouveaux candélabres seront implantés.

Montant des travaux HT	150 772
Subvention départementale (35%)	52 770

Opération 3 : Rénovation d'une salle de classe

La toiture de la salle de classe de CE1-CM1, n'est plus étanche, plusieurs infiltrations d'eau ayant été constatées. Les travaux comprendront une reprise complète de la toiture en ardoise (matériau d'origine) avec une isolation qui permettra d'assurer un meilleur confort des locaux et de réduire les consommations énergétiques. Cette opération s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés dans l'école en 2013 avec le remplacement de plusieurs menuiseries extérieurs (hors contrat rural).

Montant des travaux HT	48 172
Subvention départementale (35%)	16 860

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de LA BOISSIERE-ÉCOLE approuvés par **la délibération du conseil municipal le 5 novembre 2013**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 299 206,00 euros HT financés au taux de **35% soit une subvention totale du département des Yvelines de 104 722 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE
LA COMMUNE DE BOISSIERE-ECOLE

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du Département des Yvelines		Subvention de la Région		Part communale	Année de commencement des travaux
1- Aménagement des accès de la mairie-école	100 262	100 262	35 092		45 118		20 052	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	20%	
			35 %	35 %	45 %	45 %		
2- Aménagement des trottoirs de la rue des écoles	150 772	150 772	52 770		67 847		30 155	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	20%	
			35 %	35 %	45 %	45 %		
3- Rénovation d'une salle de classe	48 172	48 172	16 860		21 677		9 635	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	20%	
			35 %	35 %	45 %	45 %		
TOTAUX	299 206	299 206	104 722		134 642		59 842	

CONTRAT RURAL DE CHAVENAY

(5^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 603 hectares

Localisation de la collectivité : au centre du département, dans le canton de Saint-Nom-la-Bretèche

Population : 1 934 habitants (RP 2010 population totale)

Evolution 1999-2010 : + 9 % (pop. RGP 99 : 1 775 habitants)

Solde migratoire annuel moyen 1999-2009 : 0,57%

Logements : 685 logements en 2009

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 2 logements

II- Environnement de la collectivité

Le PLU, approuvé le 31 mai 2005 a été mis à jour le 16 octobre 2006. Les principaux enjeux sont de conserver le caractère traditionnel du village en protégeant le patrimoine architectural ainsi que les zones naturelles et agricoles tout en ouvrant des possibilités de constructions modérées pour répondre aux besoins en logements.

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation des fonctions suivantes :

- maîtrise des fronts urbains par le confortement de la ceinture verte autour de la partie urbanisée du territoire communal;
- agricole pour les espaces exploités de la Plaine de Versailles.

SDVVV : un itinéraire cyclable en site partagé, identifié au schéma départemental, traverse la commune au sud.

EPCI : La commune est membre de la communauté de communes Gally-Mauldre.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune de Chavenay dispose d'équipements scolaires (une école maternelle, une école élémentaire), d'équipements sociaux culturels (centre de loisirs sans hébergement, crèche et halte-garderie) et d'équipements sportifs (stade Véniel) lui permettant de répondre aux besoins de la population. Ces équipements de proximité ont connus un développement au cours des années. La commune souhaite poursuivre son programme de rénovation du parc des sports en réalisant trois opérations ayant vocation à regrouper sur un seul site l'offre sportive et à mutualiser ses équipements pour la pratique des activités sportives scolaires.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains.

Le stade Véniel, réalisé en 1985, est situé à proximité des écoles. Il comprend quatre courts de tennis découverts, deux terrains de football et leurs vestiaires, un terrain de basketball, un terrain de pétanque, un étang de pêche, une aire de jeux et un club-house.

Opération 1 : Construction d'une halle des sports

Les deux écoles de Chavenay, qui accueillent près de 180 élèves, ne disposent d'aucune structure couverte permettant la pratique d'activités sportives dans le cadre scolaire. Par conséquent, la commune souhaite couvrir deux courts de tennis existants pour créer une halle multisports en lieu et place de l'un des courts de tennis. Ce nouvel équipement sera destiné prioritairement aux activités sportives des élèves de Chavenay. Le second court de tennis couvert sera dédié à la pratique du tennis (hors contrat rural). La halle des sports et le court de tennis couvert ne seront pas isolés et chauffés.

Montant des travaux HT	296 886
Montant plafonné des travaux HT	133 200
Subvention départementale (15,7%)	46 620

Opération 2 : Construction d'une salle d'arts martiaux

L'association sportive le « Sporting Club », comprenant 217 adhérents, propose aux jeunes et aux adultes des activités relatives aux arts martiaux, à la danse et à la gymnastique. Ces activités se déroulent dans une ancienne salle de classe (50 m²), mise à disposition par la commune, et située à proximité de la mairie dans une impasse. Difficile d'accès, sans stationnement à proximité, ces locaux trop exigus ne sont plus adaptés aux besoins de l'association.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment indépendant, adossé à la nouvelle halle des sports (cf. opération 1), qui accueillera une salle d'arts martiaux (100 m²), deux vestiaires, des sanitaires et des locaux de stockage. Les utilisateurs pourront stationner leur véhicule sur le parking existant du stade Vénien.

Montant des travaux HT	370 084
Montant plafonné des travaux HT	166 500
Subvention départementale (15,8%)	58 275

Opération 3 : Construction de vestiaires sportifs

Les vestiaires dédiés aux deux terrains de football en herbe du stade Vénien sont vétustes et ne répondent plus aux normes en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité. Le projet prévoit de réaliser une extension du bâtiment existant pour créer deux vestiaires complémentaires, un espace de rangement pour le matériel sportif, et des sanitaires adaptés pour les personnes à mobilité réduite et accessibles depuis l'extérieur. Les vestiaires existants (deux pour les joueurs, un pour l'arbitre) seront également rénovés.

Par ailleurs, la réfection du traitement des abords immédiats des constructions prévoit le remplacement des enrobés de voirie par des dallages de gravillons. De plus, plusieurs arbres de hautes tiges d'essences locales seront plantés pour protéger les vues paysagères depuis la plaine de jeu et les terrains de sports collectifs, vis-à-vis des constructions projetées.

Montant des travaux HT	158 979
Montant plafonné des travaux HT	70 300
Subvention départementale (15,5%)	24 605

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de CHAVENAY, approuvés par la **délibération du conseil municipal du 26 novembre 2012**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 370 000 euros HT financés au taux de **35% soit une subvention totale du département des Yvelines de 129 500 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE CHAVENAY

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du Département des Yvelines		Subvention de la Région		Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction d'une halle des sports	296 886	133 200	46 620		59 940		190 326	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	64,1 %	
			35 %	15,7 %	45 %	20,2 %		
2- Construction d'une salle d'arts martiaux	370 084	166 500	58 275		74 925		236 884	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	64 %	
			35 %	15,8%	45 %	20,2 %		
3- Construction de vestiaires sportifs	158 979	70 300	24 605		31 635		102 739	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	64,6 %	
			35 %	15,5 %	45 %	19,9 %		
TOTAUX	825 949	370 000	129 500		166 500		529 949	

CONTRAT RURAL DE MENERVILLE

(2^{ème} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 351 hectares

Localisation de la collectivité : au nord ouest du département, dans le canton de Bonnières-sur-Seine

Population : 204 habitants (RP 2010 population totale)

Evolution 1999-2013 : + 7 % (pop. RGP 99 : 191 habitants)

Solde migratoire annuel moyen 1999-2009 : 0,41%

Logements : 77 logements en 2009

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 2 logements

II- Environnement de la collectivité

Le POS, approuvé le 14 février 2002 a été modifié le 7 juillet 2011. Les principaux enjeux sont de retrouver un cœur de vie, restructurer les zones urbaines afin de minimiser les effets de mitage, de protéger le patrimoine naturel de la commune et de mettre en valeur le patrimoine bâti.

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation de la fonction agricole pour les terres cultivées qui couvrent le territoire communal.

EPCI : La commune est membre de la communauté de communes du Plateau de Lommoys.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Ménerville est une commune rurale dont l'organisation spatiale dispersée en plusieurs hameaux n'offre aucune centralité permettant de favoriser des liens sociaux. De plus, la commune souffre d'un enclavement relatif en raison de sa situation géographique. Pour créer un lieu de convivialité et de rencontre, la commune souhaite renforcer le rôle central de la mairie, construite en 2000, en créant une salle communale à proximité.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

La Mairie récente de 100m² est composée d'un accueil-sécrétariat, d'un bureau du Maire et de la salle du Conseil Municipal trop exigüe pour devenir une salle polyvalente. La salle communale sera construite dans la continuité de la Mairie en prenant en compte le rapport entre les coûts de construction et ceux de fonctionnement.

Opération 1 : Construction de la salle communale

Ménerville ne dispose pas d'un équipement permettant de rassembler les habitants des différents hameaux dans le cadre d'activités associatives ou d'événements organisés par la commune. La mairie, située au cœur du village, dispose d'une unique salle de réunion qui est également utilisée lors des conseils municipaux.

La commune souhaite construire une salle communale d'environ 80 m², en rez-de-chaussée, équipée d'une kitchenette et de sanitaires. Ce nouvel équipement disposera d'une entrée indépendante pour permettre son utilisation en dehors des horaires d'ouverture de la mairie. Construite dans le prolongement de la mairie, l'architecture de la salle communale s'harmonisera avec l'existant.

Montant des travaux HT	174 849
Montant plafonné des travaux HT	142 855
Subvention départementale (28,6%)	49 999

Opération 2 : Construction d'un local de rangement

La mairie ne dispose d'aucun espace de rangement pour les documents administratifs destinés à l'archivage. Le projet prévoit la construction d'une extension à l'arrière de la mairie pour créer un local de rangement de 18m². Le bâtiment de type traditionnel, sera couvert par une toiture-terrasse et l'éclairage se fera par des pavés de verre.

Montant des travaux HT	33 245
Subvention départementale (35%)	11 636

Opération 3 : Aménagement des abords et annexe couverte

Les abords et les accès de la nouvelle salle communale (opération 1) seront aménagés avec une modification de l'allée piétonne qui constituera une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Ce cheminement desservira également la mairie. Cinq places de stationnement dont une place pour les PMR seront matérialisées. Par ailleurs, un préau de 16 m² sera construit dans le prolongement de la salle communale pour offrir un espace de convivialité supplémentaire lors des manifestations.

Montant des travaux HT	61 992
Subvention départementale (35%)	21 697

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de MENERVILLE approuvés par **la délibération du conseil municipal du 14 novembre 2013**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 238 092 euros HT financés au taux de **35% soit une subvention totale du département des Yvelines de 83 332 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE MENERVILLE

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du Département des Yvelines		Subvention de la Région		Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction de la salle communale	174 849	142 855	49 999		64 285		60 565	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	34,6%	
			35 %	28,6%	45 %	36,8%		
2- Construction d'un local de rangement	33 245	33 245	11 636		14 960		6 649	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	20%	
			35 %	35%	45 %	45%		
3- Aménagement des abords et annexe couverte	61 992	61 992	21 697		27 896		12 399	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	20%	
			35 %	35%	45 %	45%		
TOTAUX	270 086	238 092	83 332		107 141		79 613	

CONTRAT RURAL DE MILLEMONT

(1^{er} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 527 hectares

Localisation de la collectivité : au centre ouest du département, dans le canton de Montfort-l'Amaury

Population : 254 habitants (RP 2010 population totale)

Evolution 1999-2013 : + 22,7 % (pop. RGP 99 : 207 habitants)

Solde migratoire annuel moyen 1999-2009 : 2,04%

Logements : 123 logements en 2009

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 0 logement

II- Environnement de la collectivité

Le POS, approuvé le 17 avril 1981 a été mis à jour le 19 février 2010. Les principaux enjeux sont le maintien du caractère rural de la commune en protégeant les bois et les terres cultivées de toutes urbanisations.

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels de la quasi-totalité du territoire communal identifié comme un secteur stratégique et en particulier pour les fonctions suivantes :

- espace d'intérêt écologique (protection des bois);
- coupure verte et de maîtrise des fronts urbains à l'est du territoire communal.

SDVV : Un itinéraire cyclable en site partagé, identifié au schéma départemental, traverse partiellement la commune au sud.

EPCI : La commune n'est membre d'aucun EPCI. Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par le Préfet le 12 décembre 2012, prévoit son intégration à la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » à créer.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Les équipements publics de la commune de Millemont sont limités à la Mairie qui abrite un espace bibliothèque, des locaux techniques et une chapelle. Pour améliorer l'accueil du public, maîtriser ses dépenses énergétiques et répondre aux nouvelles réglementations notamment en matière d'accessibilité, la commune souhaite financer la réhabilitation et la restructuration de la mairie et de ses abords dans son premier contrat rural.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter la commune a bénéficié d'une information énergétique en amont réalisée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le projet de réhabilitation de la Mairie.

Opération 1 : Réhabilitation de la Mairie

Le bâtiment qui accueille la Mairie de Millemont, dispose d'une pièce de 30 m² regroupant les quatre fonctions suivantes : le bureau du maire, le secrétariat, la salle du conseil et la salle des mariages. Les locaux qui accueillait une salle de classe et la cantine sont vacants. Le premier étage, desservi par un escalier étroit, est occupé par une petite bibliothèque et un grenier. Ces locaux, non conformes à la réglementation en vigueur, ne sont plus adaptés pour accueillir le public, et nécessitent une restructuration.

Le projet prévoit d'aménager la salle de classe (40m²) située au centre du bâtiment, pour y accueillir la salle du conseil et la salle des mariages. Le hall d'entrée et un office seront aménagés dans l'ancienne cantine située dans l'aile gauche (30 m²), l'aile droite étant destinée au secrétariat et à l'accueil du public. A l'étage, un bureau pour le maire et ses adjoints sera créé et la bibliothèque sera maintenue.

Les travaux comprendront également une mise en conformité des installations électriques et des accès pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, suite à la réalisation d'une information énergétique, les menuiseries extérieures seront remplacées et la toiture rénovée. En complément des travaux d'isolation, la commune envisage la mise en place d'une chaudière à bois (hors contrat rural).

Montant des travaux HT	185 752
Montant plafonné des travaux HT	180 000
Subvention départementale (33,9%)	63 000

Opération 2 : Agrandissement des locaux techniques

Les locaux techniques communaux sont actuellement répartis entre trois sites différents ne permettant pas une gestion optimisée des ressources et ne répondant plus aux normes d'hygiène et de sécurité des travailleurs.

Le projet, qui vise à remplacer les locaux actuels vétustes et inadaptés, consiste à agrandir un bâtiment jouxtant la mairie pour regrouper les locaux de travail (atelier, bureau, local sanitaire) et les locaux de rangement et de stockage. A l'extérieur, une cour de service sera aménagée et un préau entouré de murs abritera les engins d'entretien et les matériaux.

Montant des travaux HT	77 700
Montant plafonné des travaux HT	60 000
Subvention départementale (27%)	21 000

Opération 3 : Aménagement des abords de la Mairie

La cour d'accès à la mairie, dite cour d'honneur, présente une déclivité ne permettant pas la circulation des personnes à mobilité réduite. A l'arrière de la mairie, la commune est propriétaire d'un jardin non accessible car séparé par un mur.

Dans le cadre d'un aménagement global et cohérent avec les travaux de restructuration de l'intérieur de la mairie (opération 1), il est prévu de réaménager la cour d'honneur. Elle sera largement ouverte sur la rue et son niveau général d'assise sera redressé avec la création d'une rampe d'accès latérale. La salle du Conseil sera ouverte sur le jardin à partir d'une terrasse aménagée sur toute la longueur du bâtiment. Le mur de séparation sera démoli. Une allée de promenade et une placette seront créées, le tout agrémenté d'arbustes et de plantes grimpantes. L'ensemble des espaces extérieurs sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Montant des travaux HT	76 590
Montant plafonné des travaux HT	60 000
Subvention départementale (27,4%)	21 000

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de MILLEMONT approuvés par **la délibération du conseil municipal le 21 juin 2013**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT financés au taux de **35% soit une subvention totale du département des Yvelines de 105 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE MILLEMONT

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du Département des Yvelines		Subvention de la Région		Part communale	Année de commencement des travaux
1- Réhabilitation de la Mairie	185 752	180 000	63 000		81 000		41 752	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	22,5%	
			35 %	33,9%	45 %	43,6%		
2- Agrandissement des locaux techniques	77 700	60 000	21 000		27 000		29 700	2015
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	38,2%	
			35 %	27%	45 %	34,8%		
3- Aménagement des abords de la Mairie	76 590	60 000	21 000		27 000		28 590	2016
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des travaux	37,3	
			35 %	27,4%	45 %	35,3%		
TOTAUX	340 042	300 000	105 000		135 000		100 042	

CONTRAT RURAL DE NEAUPHLETTE

(4^{ième} contrat rural)

I- Présentation de la collectivité

Superficie du territoire : 982 hectares

Localisation de la collectivité : au nord ouest du département, dans le canton de Bonnières-sur-Seine

Population : 902 habitants (RP 2010 population totale)

Evolution 1999-2013 : + 11 % (pop. RGP 99 : 813 habitants)

Solde migratoire annuel moyen 1999-2009 : 1,10%

Logements : 326 logements en 2009

Evolution - rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 5 logements

II- Environnement de la collectivité

Le POS, approuvé le 4 février 1992 a été modifié le 10 septembre 1996. Les principaux enjeux sont de maîtriser l'urbanisation en limitant la croissance urbaine, en restaurant le patrimoine bâti, en maintenant l'activité agricole et en protégeant les espaces boisés et les paysages de la vallée.

SDADEY : La commune constitue avec Bréval un pôle d'appui.

SDEN : Les préconisations portent sur la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'affirmation de la fonction agricole pour les terres cultivées qui couvrent le territoire communal.

SDVVV : Un itinéraire cyclable en site propre, identifié au schéma départemental, traverse la commune du nord au sud reliant Bréval à Houdan.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

III- Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Le contrat rural porte sur l'aménagement et l'extension de la mairie et la salle des fêtes, regroupées sur un même site au cœur du village. Ces projets ont pour objectifs d'améliorer un lieu de convivialité et d'offrir aux habitants de meilleures conditions d'accueil lors de leurs démarches administratives, notamment en matière d'accessibilité. La commune souhaite favoriser les liens sociaux gommant ainsi les problèmes liés à l'éloignement des différents hameaux. Enfin, cette opération de rénovation vise à valoriser le patrimoine communal tout en maîtrisant les dépenses énergétiques.

IV- Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Datant du XVIII^{ème} siècle, la mairie présente une distribution et des volumes peu adaptés pour un accueil personnalisé du public. Les coûts d'exploitation du bâtiment sont élevés en raison d'un mode de chauffage électrique à convection associé à l'absence d'isolation. La consommation énergétique est excessive et les déperditions sont importantes. Enfin, les locaux qui ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, nécessitent des transformations importantes.

Le projet consiste à réaliser une extension de la mairie (opération 1), permettant de relier l'actuelle mairie à la salle des fêtes distante de quelques mètres. Cette liaison servira de nouvel accueil de la mairie. En parallèle, la mairie sera restructurée (opération 2) pour la rendre plus fonctionnelle, conforme à la réglementation en matière d'accessibilité et en réduisant sa consommation énergétique.

Opération 1 : Extension de la Mairie

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de jonction reliant la mairie et la salle des fêtes. Ce nouvel espace de 96 m² comprendra le hall d'entrée de la mairie (51 m²), des sanitaires et un local de rangement. Le hall d'entrée sera également utilisé pour les conseils municipaux, les mariages ou les expositions. Un système de cloisons coulissantes permettra de moduler l'espace selon les besoins. Par ailleurs, les abords de la mairie seront aménagés pour créer une rampe d'accès et un cheminement piéton accessibles aux personnes à mobilité réduite depuis les places de stationnement.

Montant des travaux HT	192 576
Montant plafonné des travaux HT	145 000
Subvention départementale (26,4%)	50 750

Opération 2 : Rénovation de la Mairie (bâtiment existant)

Le projet prévoit la reprise intégrale de la distribution, par une démolition et reconstruction globale de l'intérieur du bâtiment. Les bureaux du maire, de la secrétaire de mairie et des adjoints, susceptibles de recevoir du public, seront de plain-pied. A l'étage, seront installés les archives, le bureau du SIVOM, une salle de réunion ainsi qu'une kitchenette. Le bâtiment sera isolé dans son intégralité par l'intérieur pour préserver les façades en pierre calcaire. Les huisseries seront remplacées, un plancher chauffant et une chaudière bois seront installés pour réduire les coûts de fonctionnement.

Montant des travaux HT	161 280
Montant plafonné des travaux HT	115 000
Subvention départementale (25%)	40 250

Opération 3 : Construction d'un local technique

A proximité de la mairie et de la salle des fêtes, un garage est utilisé pour stocker le matériel de la commune, du comité des fêtes et du centre aéré. Les véhicules et équipements de la commune y sont également entreposés. Ce local, trop petit, ne permet plus de répondre aux besoins.

La commune souhaite construire, à proximité du garage existant, un nouveau local technique, d'environ 70 m². Ce bâtiment, non clos en ossature métallique légère, sera destiné au stationnement des véhicules. Ainsi, l'espace libéré dans le local fermé permettra de réorganiser le stockage de matériels plus fragiles.

Montant des travaux HT	56 158
Montant plafonné des travaux HT	40 000
Subvention départementale (24,9%)	14 000

V- Proposition de décision

Les projets de la commune de NEAUPHLETTE approuvés par **la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2013**, sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT financés au taux de **35% soit une subvention totale du département des Yvelines de 105 000 euros** qui se répartit selon le tableau ci-après.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA COMMUNE DE NEAUPHLETTE

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du Département des Yvelines		Subvention de la Région		DETR	Part communale	Année de commen- cement des travaux
1- Extension de la Mairie	192 576	145 000	50 750		65 250		70 000	75 856	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des trvx	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des trvx			
			35 %	26,4 %	45 %	33,9 %			
2- Rénovation de la Mairie	161 280	115 000	40 250		51 750		19,8%	21,4%	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des trvx	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des trvx			
			35 %	25 %	45 %	32,1 %			
3- Construction d'un local technique	56 158	40 000	14 000		18 000		0	24 158	2014
			En % du Mt Plafonné	En % du Mt des trvx	En % du Mt Plafonné	En % du Mt des trvx	0	43%	
			35 %	24,9%	45 %	32,1 %			
TOTAUX	410 014	300 000	105 000		135 000		70 000	100 014	

Un récapitulatif financier des six contrats ruraux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé ci-dessous :

RECAPITULATIF DES CONTRATS RURAUX
ECHEANCIER CONTRACTUEL (en euros)

Maître d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2013	2014	2015	2016
BAZEMONT	397 300	370 000	129 500	0	111 713	17 787	0
LA BOISSIERE- ECOLE	299 206	299 206	104 722	0	104 722	0	0
CHAVENAY	825 949	370 000	129 500	0	129 500	0	0
MENERVILLE	270 086	238 092	83 332	0	83 332	0	0
MILLEMONT	340 042	300 000	105 000	0	63 000	21 000	21 000
NEAUPHLETTE	410 014	300 000	105 000	0	105 000	0	0
TOTAL	2 542 597	1 877 298	657 054	0	597 267	38 787	21 000

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT (en euros)

Maître d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2015	2016	2017	2018
BAZEMONT	397 300	370 000	129 500	0	55 856	73 644	
LA BOISSIERE- ECOLE	299 206	299 206	104 722		52 361	52 361	
CHAVENAY	825 949	370 000	129 500		64 749	64 751	
MENERVILLE	270 086	238 092	83 332		41 666	41 666	
MILLEMONT	340 042	300 000	105 000		31 500	52 500	21 000
NEAUPHLETTE	410 014	300 000	105 000	52 500	52 500	0	0
TOTAL	2 542 597	1 877 298	657 054	52 500	298 632	284 922	21 000

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :